



L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique des services de l'Education
nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

S/C Mesdames et messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré

Mesdames et messieurs les principaux de collèges
avec SEGPA

Nice, le 12 juillet 2018

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes

Objet : Recrutement poste à exigences particulières : un poste d'enseignant(e)
réfèrent(e) Handicap.

Vous voudrez bien porter à l'attention des instituteur(trice)s et professeur(e)s des
écoles titulaires remplaçants l' appel à candidature cité en objet.

Division du Personnel
1^{er} degré

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste.

Affaire suivie par :
Sakina Sadouk
gestionnaire
Téléphone
04 93 72 63 57

Les personnels intéressés voudront bien adresser leur fiche de candidature par voie
hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et, simultanément à la Division du
personnel (DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante : ia06-dipe2@ac-nice.fr) **pour
le 24 août 2018**

Mél.
sakina.sadouk@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H

RECRUTEMENT POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

FICHE DE CANDIDATURE A RETOURNER A LA DSDEN POUR 24 Août 2018 MIDI

NOM :

Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire en délégation
le :

Quotité travaillée :

Circonscription :

Ancienneté dans la fonction occupée :

AGS(renseigné par le service DIPE II) :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Adresse électronique académique :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) au poste

- Enseignant(e) référent(e) handicap – NICE 1

A le
(signature)

Avis, date, signature et cachet de l'Inspecteur(trice) de circonscription :

Ale
(signature)

Enseignant référent handicap

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré titulaires du CAPSAIS ou CAPASH.

Date de prise de fonction : rentrée scolaire

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif pour les agents inscrits au vivier et obtenant un poste à l'issue du mouvement informatisé.

Nomination à titre provisoire pour les postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé.

NB : une priorité absolue est attribuée au mouvement suivant pour les agents nommés sur des postes proposés au mouvement informatisé et restés vacants à l'issue.

Conditions de rémunération : poste ouvrant droit aux indemnités suivantes

- l'indemnité mission particulière taux 1 (104.16€/mois),
- l'indemnité de fonctions particulières (70.35€/mois) pour les personnels détenteurs d'un diplôme professionnel spécialisé.

Ces indemnités ne sont pas cumulables avec l'ISAE.

Conditions d'exercice :

Son secteur d'intervention est déterminé par l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du département concerné. Son action est coordonnée par l'IEN ASH.

Il est rattaché administrativement à une école, une circonscription ou un établissement du second degré.

Cadre réglementaire : circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016 et arrêté du 17 août 2006 paru au BO du 7 septembre 2006

Description des missions :

L'enseignant référent a pour mission d'assurer la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation établis par la CDAPH. Il est compétent pour les élèves handicapés des premier et second degrés, y compris les élèves de l'enseignement supérieur scolarisés en lycée (BTS, CPGE), et quel que soit le type de scolarisation public, privé sous contrat ou médico-social.

Il veille à la cohérence des actions et à la continuité du Projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chaque élève. Ce rôle est particulièrement important lors des changements de lieu ou de mode de scolarisation, afin d'éviter les ruptures dans les prises en charge ou les adaptations pédagogiques.

Il exerce une mission de conseil auprès des familles,

Il réunit et anime l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) autant que besoin,

Il assure un lien fonctionnel entre la famille, l'ESS et l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la MDPH à laquelle il participe,

Il tient à la disposition des inspecteurs, des chefs d'établissement et de tous les membres de l'ESS les données relatives au suivi du PPS de chaque élève dont il a la charge.

Compétences et qualités requises :

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap,
- Bonne connaissance des parcours de formation initiale et des voies d'insertion professionnelle et sociale,
- Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles,
- Capacité au travail d'équipe et à la conduite des réunions
- Capacité rédactionnelle,
- Adaptabilité à des contextes variés,
- Maîtrise des outils bureautiques (en particulier Excel),
- Grande disponibilité.

Personne à contacter pour obtenir pour des informations sur le poste : l' IEN ASH, 04.93.72.63.41

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.